

EOLIEN | Un mât de mesure installé à Vraiville

Les communes de Mandeville, Surtauville, Terres de bord, Vraiville et la Haye Malherbe, l'Agglomération Seine Eure, le SIEGE 27, la SEM* SIPEnR, et la société VSB se sont associés afin de faire émerger un projet éolien public et citoyen et d'en maîtriser localement les orientations et les retombées économiques. A cette occasion, un site internet a été créé :

<https://vsbenergies.wixsite.com/plateauseineeure/accueil>

Début octobre, une première étape importante du projet a eu lieu : la pose d'un mât de mesure de vent sur la commune de Vraiville pour une durée d'un an minimum. Ce mât, permettra l'acquisition de différentes données : vent (vitesses, direction, fréquence etc.) mais aussi température, humidité et pression pour caractériser le potentiel éolien de la zone. Un dispositif d'écoute en hauteur sera également installé au lancement des études naturalistes afin d'étudier l'activité des chiroptères.

la mât de mesure posé à Vraiville

Le 11 octobre 2022, les associés du projet se sont réunis autour du mât de mesure.

Pour rappel, dans sa stratégie en faveur de la transition énergétique, le SIEGE 27 accompagne le développement des parcs éoliens sur son territoire sous réserve d'une délibération favorable de la commune à l'étude et de l'intercommunalité d'appartenance. En impliquant les acteurs publics, il désire limiter l'intermédiation des sociétés de développement privées et permettre au territoire de se réapproprier les projets en favorisant le financement participatif et citoyen. En savoir plus

*** Société d'Économie Mixte**

Publié le 13 octobre 2022